

**Ministry of Education**  
Mowat Block  
900 Bay St.  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
Édifice Mowat  
900, rue Bay  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



2012 : ELCC16

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRE :** Administratrices générales, administrateurs généraux et commissaires, GSMR et CADSS  
Gestionnaires des services aux enfants, GSMR et CADSS

**DE :** Pam Musson  
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants  
Division de l'apprentissage des jeunes enfants  
Ministère de l'Éducation

Andrew Davis  
Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilisation financières  
Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire  
Ministère de l'Éducation

**DATE :** 21 décembre 2012

**OBJET :** Entente de services de garde d'enfants pour 2013

---

Pour faire suite aux renseignements que vous avez reçus du ministère de l'Éducation le mardi 18 décembre 2012 concernant le nouveau cadre et la nouvelle formule de financement pour les services de garde d'enfants, voici votre entente de services de garde d'enfants pour 2013.

Nous savons que pour certains gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS), les pratiques opérationnelles et de planification sont déjà en cours pour 2013. C'est pourquoi nous aimerions réitérer que 2013 sera considérée comme une année de transition. Ainsi, nous consulterons les GSMR et les CADSS relativement à la mise en œuvre du nouveau cadre de financement par l'intermédiaire d'un groupe de travail provincial et municipal sur le financement des services de garde, de discussions

régionales avec le ministère de l'Éducation qui se tiendront en janvier 2013, ainsi que d'une activité en personne pour les GSMR et les CADSS qui aura lieu à Toronto au début de l'année prochaine.

Depuis 2012, des modifications mineures ont été apportées à l'entente de services sur la garde d'enfants, qui est composée des éléments suivants :

#### **Annexe A : Description des services**

L'annexe A a été condensée pour s'harmoniser avec les catégories de dépenses du nouveau cadre de financement. Les nouvelles catégories de dépenses, Fonctionnement général, Renforcement de l'expertise ainsi que Matériel et équipement de jeu, ont aussi été ajoutées à l'annexe A. Pour certains GSMR et CADSS, un paragraphe sur les services en français a été ajouté dans l'introduction de l'annexe A pour rendre compte des discussions récentes avec votre conseillère en services de garde d'enfants.

#### **Annexe B : Objectifs des services contractuels**

Pour 2013, le ministère demande aux GSMR et aux CADSS d'établir des objectifs de services contractuels pour les places subventionnées, le programme Ontario au travail et les ressources pour besoins particuliers. Depuis 2012, le nombre d'objectifs de services contractuels est passé de 5 à 3 pour s'harmoniser avec le nouveau cadre de financement.

Les objectifs de services contractuels doivent tenir compte de la demande et des priorités locales. Nous savons que certains GSMR et CADSS éprouveront peut-être des difficultés à fixer des objectifs de services durant une année de transition. Le ministère se tient à leur disposition pour leur fournir de l'aide supplémentaire tout au long de l'année afin de fixer ces objectifs et de les atteindre. Votre conseillère en services de garde d'enfants communiquera avec vous sous peu pour discuter de ce processus.

Une fois vos objectifs fixés, veuillez remplir le tableau 2 de l'annexe B, et joindre l'annexe remplie à l'entente de services sur la garde d'enfants signée que vous devez remettre au ministère d'ici le 28 mars 2013. Les champs grisés ne sont pas à remplir.

#### **Annexe C : Calendrier budgétaire**

Le calendrier budgétaire a été modifié pour s'harmoniser avec le nouveau cadre de financement, et a été prérempli avec votre allocation de 2013 pour la garde d'enfants établie suivant la nouvelle formule de financement. Outre les volets d'allocation Services de base, Objet spécial et Immobilisations, le calendrier budgétaire énonce les exigences en matière de partage des coûts et les points de référence liés aux dépenses pour les frais administratifs et les ressources pour besoins particuliers.

#### **Annexe D : Calendrier des rapports**

Le calendrier des rapports indique les dates de remise de l'entente de services, des prévisions, des prévisions révisées et des états financiers de 2013. La politique sur la production tardive de rapports comprise dans ce calendrier s'applique aux prévisions, aux prévisions révisées et aux états financiers. Les GSMR et les CADSS qui n'auront pas reçu à temps l'approbation de leur conseil municipal se verront accorder des prolongations automatiques pour l'entente de services et les

prévisions. Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ces échéances, veuillez en informer votre conseillère en services de garde d'enfants et votre analyste financier.

Les GSMR et les CADSS devront soumettre un rapport sur les prévisions condensé au plus tard le 30 avril 2013. La Direction de l'analyse et de la responsabilisation financières donnera une formation concernant la trousse d'information sur les prévisions, qui sera disponible vers la fin février ou le début mars.

### **Prochaines étapes de l'entente de services sur la garde d'enfants**

Veuillez remplir l'annexe B et en remettre **deux exemplaires originaux, signés et datés**, au ministère. Les ententes de services remplies doivent être postées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 28 mars 2013.

À l'attention de : Pam Musson, directrice  
Direction de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants  
Ministère de l'Éducation  
24<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1L2

### **Versements en 2013**

Jusqu'à ce que le ministère reçoive votre entente de services de 2013 signée, les versements mensuels de 2013 seront déterminés d'après les prévisions révisées de 2012, desquelles seront soustraits les fonds d'investissement uniques de juillet 2012.

Sur réception de votre entente de services signée, vos versements seront actualisés en fonction de votre allocation de 2013, d'après le tableau ci-dessous.

<b>Entente de services signée reçue au plus tard le :</b>	<b>Date de versement :</b>
28 mars 2013	2 mai 2013
30 avril 2013	4 juin 2013
31 mai 2013	3 juillet 2013

### **Fonds de rajustement**

Les fonds de rajustement seront versés conformément à un processus distinct avec les GSMR et les CADSS jugés admissibles à ce financement. Le ministère communiquera avec les GSMR et les CADSS la nouvelle année à propos des prochaines étapes du versement des fonds de rajustement.

### **Prochaines étapes de la mise en œuvre**

Le ministère de l'Éducation et la municipalité régionale de York collaborent à l'élaboration d'outils et de ressources qui aideront les GSMR et les CADSS à utiliser le Système de gestion des services de garde d'enfants de l'Ontario (SGSGEO) selon le nouveau cadre de financement de 2013. Ces outils et ces ressources aideront aussi les GSMR et les CADSS à entrer leurs rapports financiers dans le SIFE. L'information sur les prochaines étapes concernant le SGSGEO sera communiquée au début de l'année prochaine.

Les conseillères en services de garde d'enfants coordonneront des rencontres régionales avec les GSMR et les CADSS au début de 2013 pour discuter de la planification et de la mise en œuvre du nouveau cadre de financement et des *Lignes directrices sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario*, et pour répondre à toute autre question relativement à votre entente de services de garde d'enfants de 2013. Entre-temps, veuillez communiquer directement avec votre conseillère en services de garde d'enfants si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente note de service et les documents ci-joints. Pour toute question ayant trait aux versements de 2013, veuillez communiquer avec votre analyste financier.

Nous vous remercions encore de votre patience et surtout de votre collaboration au cours de cette période si importante. Dans l'attente d'une collaboration étroite avec vous l'année prochaine, nous vous souhaitons un joyeux temps des Fêtes, à vos familles et à vous-mêmes.

*Original signé par*  
Pam Musson

*Original signé par*  
Andrew Davis

Copie : Gabriel F. Sékaly, sous-ministre adjoint, Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation  
Jim Grieve, sous-ministre adjoint, Division de l'apprentissage des jeunes enfants, ministère de l'Éducation  
Conseillères en services de garde d'enfants, Direction de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ministère de l'Éducation  
Analystes financiers, Direction de l'analyse et de la responsabilisation financières, ministère de l'Éducation